
AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est, par la présente, donné par M^{me} Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, que le Conseil municipal tiendra une **séance extraordinaire** le 23 septembre 2026 à 19 h 30 au 315, route du Moulin, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Constatation de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Points de discussion
 - 3-1- Dépôt des états financiers 2025
 - 3-2- Adoption des états financiers 2025
 - 3-3- Rapport de la mairesse: faits saillants rapport financier 2025
 - 3-4- Attestation des dépenses réalisées dans le cadre de Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien
 - 3-5 - Désaffectation des excédents de fonctionnement affectés et réduction du déficit de fonctionnement non affecté
 - 3-6- Service de contrôle animalier avec la SPA: décision relative à l'adhésion
 - 3-7- Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 355-2019 concernant les dispositions relatives aux enseignes
- 4 - Période de questions
- 5 - Clôture et levée de la séance

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront **exclusivement** sur les sujets à l'ordre du jour.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 17^e jour de septembre 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière